MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026-057-DE

OBJET : Demande de subvention au programme LEADER pour l'accueil des pèlerins sur l'itinéraire St Jacques de Compostelle

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 15
Excusé(s) : 4
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 0

Pour : 19
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le dix neuf octobre deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Yves CHAZAL pouvoir à Frédéric DUFOUR, David MASSACRIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Chantal MEDAL pouvoir à Patricia CHOMARAT, Amélie COLOMBIER pouvoir à David HARMAND

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Yves CHAZAL, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Amélie COLOMBIER

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHOMARAT

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet d'amélioration de l'accueil des pèlerins sur le chemin de St Jacques de Compostelle Cluny/Le Puy, l'aménagement et l'installation d'équipements peuvent bénéficier d'aide financière au titre du programme LEADER.

Pour rappel, le programme LEADER, financé par le FEADER est un dispositif de l'Union européenne visant à **soutenir le développement des territoires ruraux quand ils mettent en œuvre leurs stratégies de développement**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200461-20261019-2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Affichage : 23/10/2026

La commune de Champdieu, traversée par l'itinéraire « St Jacques de Compostelle », pourrait prétendre à une aide financière pour les travaux d'amélioration d'accueil des pèlerins :

- Réfection de la croix de mission de la Place de l'Eglise,
- Réfection et mise en accessibilité des sanitaires du prieuré
- Installation d'un abri équipé d'une table de pique-nique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention FEADER au titre de LEADER auprès des services instructeurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Champdieu, le 19 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Madame Patricia CHOMARAT

Le Maire,

MAIRIE DE CHAMPDIEU 42 (Loire)

Patrice COUCHAUD

Signature numérique de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.10.20 15:37:44 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200461-20261019-2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Affichage : 23/10/2026